

VILLE DE LONGUEUIL  
PROVINCE DE QUEBEC.

EXTRAIT du livre des minutes de  
l'assemblée du Conseil de la Ville  
de Longueuil tenue le 5 juillet 1971.

RESOLUTION NO 71-1187- RESOLUTION POUR RECEVOIR UNE REQUETE DE  
CITOYENS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PROME-  
NADE SUR LA VOIE DESAFFECTEE DU C.N.

---

Attendu que le Conseil a pris connaissance d'une requête  
de citoyens à l'effet d'aménager une promenade sur la voie désaf-  
fectée du C.N., entre les rues Joliette et d'Auvergne;

Il est résolu unanimement:-

"Que le Conseil reçoit la requête des citoyens à l'effet  
d'aménager une promenade sur la voie désaffectée du C.N., entre  
les rues Joliette et d'Auvergne et prie le Greffier de la déposer  
aux archives."-

ADOPTÉE.

Copie certifiée  
le  
/mv.

Greffier.

Le 14 juillet 1971.

Monsieur Louis Langlois,  
arpenteur-géomètre,  
11 rue St-Jean,  
Longueuil, P.Q.

Sujet: Aménagement de la voie ferrée.

Cher monsieur,

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'une requête de citoyens demandant d'aménager une promenade pour piétons à la place de la voie ferrée située dans l'axe du boulevard Désaulniers.

Sachant que vous avez pris une part active dans cette affaire, je vous transmets une copie certifiée de la résolution No 71-1187, adoptée le 5 juillet 1971, pour recevoir ladite requête.

Veillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

CLAUDE GAUTHIER  
Greffier.

CG/mv  
P.J.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LONGUEUIL  
100 ouest, rue St-Charles,  
Ville de Longueuil.

REQUETE AU CONSEIL DE LA VILLE DE LONGUEUIL EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UNE PROMENADE A PIED A LA PLACE DE LA VOIE FERREE.

CONSIDERANT que suite à la désaffectation<sup>FEETATION</sup> de la voie de chemin de fer du Canadien National, la réutilisation de cette bande de terrain est demeurée sans réponse précise;

CONSIDERANT que des études d'urbanisme faites par la Ville de Longueuil n'ont pas été favorables à l'établissement d'une rue à cet endroit;

CONSIDERANT que les principes d'un urbanisme sain recommanderaient l'aménagement d'une promenade en lieu et place de la voie ferrée, plus particulièrement pour les raisons suivantes:

a) Un quartier résidentiel ne doit pas être brisé par l'établissement d'une rue à circulation dense;

b) Dans la Ville de Longueuil, les parcs sont nettement insuffisants;

c) Quatre (4) rues à circulation dense seraient ainsi créées dans un espace d'environ mille sept cent cinquante pieds (1,750') soit les rues Marie Victorin, St-Charles, St-Laurent et la nouvelle rue projetée;

d) Le plan directeur préparé par M. J.C. Lahaye, C.U.Q. prévoyait une voie de dégagement parallèle à la route 3 à la hauteur de la rue Leblanc;

e) L'élargissement du Chemin Chambly devrait aider à écouler la circulation vers la rue St-Charles et la rue Marie-Victorin;

f) Le boulevard Desaulniers, d'une largeur de cent seize pieds (116') jusqu'à la rue Lafayette viendrait déboucher dans une rue à sens unique de cinquante pieds (50') de large contrairement à toute logique;

CONSIDERANT que l'ancienne voie ferrée est actuellement utilisée par grand nombre de citoyens comme promenade à pied;

CONSIDERANT qu'aucune étude de la circulation dans ce secteur n'a été faite par la Ville de Longueuil;

CONSIDERANT qu'aucune étude sérieuse des servitudes qui existent, de fait, sur cette parcelle de terrain utilisée autrefois par la voie ferrée n'a été demandée par la Ville de Longueuil et qu'une telle étude révélerait l'impossibilité de l'aménagement d'une rue à cet endroit;

CONSIDERANT que cet espace de terrain est à proximité de certaines écoles et endroits publics et permet aux citoyens et aux enfants de se rendre sans danger et agréablement aux divers endroits fréquentés par les citoyens de la Ville de Longueuil, soit le Centre Culturel, le Parc Paul Pratt, le centre commercial et industriel de la rue St-Jean et autres;

CONSIDERANT le coût prohibitif de l'aménagement d'une voie à circulation dense à cet endroit;

CONSIDERANT que la présente requête est faite dans l'intérêt général de tous les citoyens de la Ville de Longueuil;

VOS REQUERANTS, TOUS CITOYENS DE LA VILLE DE LONGUEUIL, DEMANDENT QU'UNE PROMENADE A PIED SOIT AMENAGEE AUX LIEU ET PLACE DE LA VOIE FERREE DESAFECTEE DU CANADIEN NATIONAL ENTRE LES RUES JOLIETTE ET D'AUVERGNE, EN LA VILLE DE LONGUEUIL.

SIGNE A LONGUEUIL, ce 15<sup>e</sup> ième jour de juin 1971.